

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le

ID: 063-256303520-20190925-2019_26-DE

Departement du Puy-de-Dome Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée Délibérante du 25 septembre 2019

Délibération n°26/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE Gilles PETEL

Bénédicte HEALY

Jean-François DEMERE Françoise BERNARD

Gérard BRANLARD

Titulaires excusés :

Pascal BRUHAT Danien SALLES

Claude DELETANG Roland BLANCHET

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER, représente Pascal BRUHAT

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL Sylvie ARDOUREL René GUÉLON Claude AUBIER

Fabienne LANGUILLE

Gérard BLANCHAMP Olivier DUMAS Colette HENRION Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6	1	0	4	7	7	0	0

Objet : Demande de subvention LEADER « Espace test agricole – Aménagements »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°1/2019 du 13 février 2019 concernant les investissements sur l'espace test agricole pour l'année 2019 ;

Considérant la fiche de dépôt de dossier préalable du 21 janvier 2019 et de l'accusé de réception du Grand Clermont en date du 8 février :

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique 3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / **St**opole Val d'Allier



ID: 063-256303520-20190925-2019_26-DE

Le Président rappelle que le SEAT a mis en place depuis juin 2018, un espace test agricole sur la zone Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier. L'objectif de cet espace est de proposer à des porteurs de projet de tester leur activité en maraichage biologique. Ce projet est en lien avec les objectifs du Programme Alimentaire Territorial (PAT) développé à l'échelle du Grand Clermont et du Parc Livradois-Forez.

Le Président explique que le SEAT bénéficie de la participation des aides LEADER pour l'animation de cet espace pour une durée de trois ans. L'animation est confiée pour cette durée à Îlots Paysans.

Le Président explique, qu'outre l'animation, il s'agit d'investir afin de proposer un outil de production afin que les porteurs de projets puissent travailler dans de bonnes conditions. Le Président propose ainsi de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Grand Clermont au titre du LEADER 2014-2020 pour l'opération « Espace test agricole – Aménagements ».

Le Président présente le plan de financement du dossier :

Dépenses	Recettes		
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Dépense de matériel			
Achat de containers et systèmes de fermeture	4 160,00	LEADER (80%)	18 936,18
Achat de serres	7 666,00	Autofinancement (20%)	4 734,05
Achat d'un système d'irrigation	5 638,41		
Apport de terre végétale	2 440,00		
Achat d'un motoculteur	3 765,82		
Coût global de l'opération	23 670,23		23 670,23

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De demander une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du programme Leader pour le financement de l'opération « Espace test agricole – Aménagements » suivant le plan de financement ci-dessus,
- D'approuver la prise en charge par un autofinancement des éventuels surcouts de l'opération,
- De donner mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme

COMMO

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-és-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / □Ecopole Val d'Allier

